Record Nr. UNINA9910350190303321

Autore Prétou Pierre

Titolo Crime et justice en Gascogne : à la fin du Moyen Âge / / Pierre Prétou

Pubbl/distr/stampa Rennes, : Presses universitaires de Rennes, 2019

ISBN 2-7535-6774-3

Descrizione fisica 1 online resource (368 p.)

Altri autori (Persone) GauvardClaude

Soggetti History

Gascogne Moyen Âge crime iustice

histoire de la justice

Lingua di pubblicazione Francese

Formato Materiale a stampa

Livello bibliografico Monografia

Sommario/riassunto À la fin du Moyen Âge, la Gascogne défendait un mode original de

résolution des conflits consistant en des médiations pénales. La structure de la société et de l'habitat – un monde de maisons et de familles coaqulées dans leurs privilèges - ajoutée à la faiblesse régionale des pouvoirs souverains, expliquait un maintien tardif des procédures d'apaisement dans la répression des crimes. La pacification l'emportait alors sur les enquêtes et l'affliction des peines, coercitions réservées à une minorité d'affaires. Toutefois, au XVe siècle, une épiphanie justicière vint heurter ces usages si anciens dont « personne n'avait plus mémoire du contraire ». Pratiques inquisitoires, traques de criminels, procédures d'office et tortures judiciaires s'abattirent sur des populations qui continuaient à proclamer leurs anciennes coutumes comme garantes des équités ancestrales. L'exercice de la justice devint un défi peuplé de discours frénétiques, de fers, d'entreprises autoritaires, de tyrannies d'exercice, de grâce souveraine et de contestations communautaires. À l'issue de la guerre de Cent Ans, la conquête judiciaire ajustait la Gascogne aux rigueurs et aux miséricordes venues de France. Vivacité des traditions et exigences de

la souveraineté triomphante se mêlèrent alors en une surprenante acculturation pénale dépossédant partiellement les communautés de leurs protections coutumières. Attractive, cette émergence des charismes justiciers rallia si bien les Gascons qu'ils finirent par consentir leur sujétion à la majesté des Valois, ainsi qu'au gouvernement judiciaire des hommes qui était venu avec elle.